

## **Politique tolérance zéro à l'égard de toute situation d'agressivité, d'intimidation et de menaces**

La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan reconnaît aux citoyens le droit d'obtenir des renseignements clairs de la part des élus et des fonctionnaires;

La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan reconnaît aussi que les citoyens peuvent exprimer civilement leur désaccord face aux décisions prises par le conseil et appliquées par les fonctionnaires;

La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan ne tolère en aucun temps :

- Tout acte de violence physique envers un membre du conseil, un fonctionnaire ou à leur proche qui découle de son statut d' élu ou de fonctionnaire;
- Toute manifestation de violence verbale ou écrite envers les élus et les fonctionnaires dans le cadre de leur travail, qu'il s'agisse de menaces, d'intimidation, de libelle diffamatoire, de chantage, toute forme de harcèlement, propos injurieux ou grossiers;
- Tout acte de vandalisme sur les biens des élus et fonctionnaires à cause de son statut d' élu ou fonctionnaire de la municipalité;
- Tout comportement perturbateur dans les locaux de la municipalité;

La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan établit trois types d'intervention soit :

### 1- L'avertissement administratif

Lettre signée par le maire ou le directeur général qui rapporte les faits et demande au citoyen de cesser les actes (expressions méprisantes ou blessantes, propos grossiers ou injurieux, jurons contre un élu ou un fonctionnaire, insultes, etc.)

### 2- La mise en demeure

Lettre expédiée par les procureurs de la municipalité qui rapporte les faits, ordonne aux citoyens de cesser et l'avise qu'en cas de récidive, d'autres mesures seront prises (intimidation, menaces, désordre ou comportements perturbateurs, etc.)

### 3- La plainte à la Sureté du Québec

Plainte déposée en vertu du Code criminel (voie de fait ou tentative, bris de matériel, vandalisme, menaces pouvant causer la mort ou de blessures graves, intimidation, inconduite ou comportements perturbateurs, etc.)

La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan croit fermement que la violence doit toujours être considérée comme inacceptable et qu'elle ne fait pas partie du travail réalisé par ses élus et ses fonctionnaires.